

La Vesancière

N° 109 - XXVIIe année

Avril 2024



FONCTIONNEMENT DU BULLETIN MUNICIPAL

« La Vesancière »

Parution

4 fois par an : janvier , avril , juillet , octobre

Réception des prochains articles

jusqu'au 30 juin 2024

À la mairie ou auprès d'Éliane Jonker 06 88 57 52 15 - jonker.eliane@gmail.com

Appel à votre contribution !

Afin de rendre la lecture de la Vesancière plus attractive, n'hésitez pas à nous faire partager vos témoignages, expériences, voyages, photos... ou autre. MERCI !

Distribution

Dès réception, merci de distribuer les bulletins dans les 3 ou 4 jours maximum
(impératif de dates)

Calendrier des animations du 2^{ème} trimestre 2024

Samedi 6 avril	PEVV	nettoyage de printemps
Vendredi 19 avril	CLAV	Loto à 14h
Vendredi 3 mai	CLAV	partie de boules à 18 h
Lundi 20 mai	LES AMIS DE LA CHAPELLE	fête de la Pentecôte
Vendredi 31 mai	MAIRIE	spectacle musical à 19h
Samedi 1 ^{er} juin	PEVV	fleurissement pyramide
Dimanche 9 juin	MAIRIE	élections européennes
Vendredi 14 juin	CLAV	sortie à Annecy
Dimanche 30 juin	CLAV	concours de boules
Samedi 6 juillet	MAIRIE / ASSOCIATIONS	fête du village
Dimanche 7 juillet	CLAV	pique-nique de fermeture

LE MOT DU MAIRE

Et voici déjà notre rendez-vous d'avril. Le temps passe trop vite, serait-ce un signe de vieillesse ???

La période hivernale est derrière nous, avec un faible enneigement, le stock de sel a été très peu utilisé. Les nappes phréatiques sont quand même bien remplies, il faut déjà penser à tondre la pelouse. Encore un hiver très difficile pour les stations de moyenne montagne, tout particulièrement pour le domaine des «Monts Jura», la facture pour Pays de Gex Agglo va être salée. La situation géopolitique est de plus en plus préoccupante, notre économie croule sous la dette... Le bateau coule normalement ...

Les chantiers, qui avaient pris du retard, ont bien avancé en 2023. Toutes les familles des 7 villas du lotissement de la « route de Bottenay » ont emménagé en ce début d'année. Les 10 villas des « allées de la Fruitière » sont hors d'eau, ainsi que celles du chemin de la Combette et devraient être livrées cet automne. Dans le cœur du village les quelques maisons qui ont changé de propriétaires sont en cours de rénovation.

Toute cette activité conduit à une augmentation significative d'une population particulièrement jeune et pour la première fois dans l'histoire de notre village nous avons plaidé et obtenu un 3^{ème} enseignant. Merci à tous les politiques qui nous ont soutenu dans cette démarche qui au départ paraissait, aux dires de l'inspecteur d'académie, vouée à l'échec. Une nouvelle classe devra donc être ouverte pour la rentrée 2024. Bien sûr le chantier du bâtiment de la cure, dont le permis de construire est en cours d'instruction, ne sera pas terminé avant la rentrée 2025 (dans le meilleur des cas), il faut donc mettre en œuvre le plan B. Pour cette rentrée la nouvelle classe sera ouverte au « Point Rencontre » et la cantine sera déplacée dans la salle « Balthazar » (ancienne salle des fêtes). Des aménagements et des services sont en cours de réflexion pour accueillir dans de bonnes conditions, une soixantaine d'élèves.

Le déploiement final du réseau fibre est terminé depuis décembre 2023 mais sa mise à disposition du public n'est pas encore effective bien que planifié pour ce 1^{er} trimestre.

Le projet d'achat de terrain derrière le château dans le cadre de l'OAP des « Prés de Cours » est devenu réalité. La commune en est propriétaire depuis février.

La commission « fête et cérémonie » conduite par Ghislaine est déjà en pleine préparation pour notre fête de juillet. La 1^{ère} édition a connu un véritable succès, aussi pour faire encore mieux cette année, le challenge s'annonce difficile mais pas insurmontable. J'encourage tous ceux qui le peuvent, que vous soyez membre ou pas d'une association, à participer à l'organisation de cet événement et ainsi, par votre présence, à contribuer à l'animation du village et pour les nouveaux habitants à goûter à l'ambiance d'un « village gaulois ».

Questions finances, le compte administratif 2023 a été approuvé lors du conseil de mars. Il s'avère excellent permettant de dégager des fonds supplémentaires pour le projet école dont les subventions bien que promises ne sont pas encore actées.

Les dépenses d'investissement pour cette année 2024 sont abondées principalement par les fonds propres de la commune qui ont été dégagés ces dernières années.

Pour conclure, si l'avenir d'un village repose sur les enfants, alors nous pouvons être optimiste. A Vesancy on n'a pas fini d'entendre les cris des enfants.

Beau printemps à tous ... passez de Bonnes Fêtes de Pâques, bonnes cueillettes de morilles et de St Georges.

B. Mugnier

Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie

HORAIRES MAIRIE et PERMANENCE

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
Mardi de 18h à 19h30
Permanence
du maire et des adjoints :
uniquement sur rendez-vous

Tél : 04 50 41 53 55

Mail : mairie@vesancy.fr

Site : www.vesancy.fr

ETAT CIVIL

Naissances

Félix Danielou 27 janvier 2024
Arrière petit-fils de Geneviève et Félix Blanc
Marceau Robin Perret 14 fév. 2024

Décès

Marie-Elisabeth Hotellier 25 fév. 24
Lucienne Cantin ép. Duret 22 mars 24
Ancienne maire de St-Genis de 1977 à 1989

Principales décisions prises par le conseil municipal lors des séances du 16 janvier et du 19 mars 2024

URBANISME

Déclarations préalables

453 rue du Château - menuiseries, fenêtres : *demande de pièces supplémentaires*

453 rue du Château - suppression velux et création verrière : *demande de pièces suppl.*

29 route de la Combette - abri de jardin : *avis favorable*

Petit Valapraz - élément préfabriqué de stockage : *avis favorable*

314 route de Bottenay - installation panneaux photovoltaïques : *avis favorable*

314 route de Bottenay - extension de 6 m² sous auvent : *en cours d'instruction*

477 rue du Château - façade de garage : *avis favorable*

68 route de la Chapelle - abri de jardin : *demande de pièces supplémentaires*

72 chemin de Pochet - implantation de clôture avec grillage : *en cours d'instruction*

25 route de la Combette - installation panneaux photovoltaïques : *avis favorable*

84 route de Bottenay - installation de panneaux photovoltaïques : *en cours d'instruction*

Route de la Combette - piscine : *avis défavorable.*

Permis de construire

Bottenay : modification sur permis initial : *avis favorable*

Rue de la Fruitière - modification du permis initial : *avis favorable*

Rue du Château : rénovation pour création classe maternelle : *en cours d'instruction*

FINANCES

♦ Budget

1 - Vote du Compte Administratif (CA) 2023

Monsieur le Maire quitte la séance lors du vote du Compte Administratif (CA).

Désignation d'un président de séance pour le point du compte administratif :

Madame Françoise FONTAINE, 1^{ère} adjointe, est proposée.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement	Crédits ouverts 2023	Réalisés 2023	Réalisés 2022
Dépenses	676 321,27 €	516 217,86 €	487 481,46 €
Recettes	676 321,27 €	711 662,03 €	740 715,01 €
Résultat du réalisé de l'exercice (A)		195 444,17 €	253 244,55 €
Résultat de l'année précédente reporté (B)		27 641,56 €	
Résultat de fonctionnement 2023 (A+ B)		+ 223 085,73 €	

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

Section d'investissement	Crédits ouverts 2023	Réalisés 2023	Reste à réaliser
Dépenses	487 383,37 €	58 945,62 €	36 883,86 €
Recettes	487 383,37 €	420 704,23 €	0 €
Résultat du réalisé de l'exercice (A)		361 758,61 €	0 €
Résultat de l'année précédente reporté (B)		714 108,20 €	
Résultat d'investissement 2023 (A+ B)		+ 1 075 866,81 €	36 883,86 €

Résultat définitif 2023	+ 1 298 952,54 €
--------------------------------	-------------------------

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, vote et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2023 du budget de la commune.

Le maire reprend la présidence de la séance.

2 - Approbation du Compte de Gestion 2023

Le compte de gestion du receveur municipal fait apparaître :

Excédent de fonctionnement au 31/12/2023 : 195 444,17 €

Excédent d'investissement au 31/12/2023 : 361 758,61 €

Résultat global 2023 : 557 202,78 €

Résultat définitif 2023 : 1 298 952,54 €

Le résultat du compte de gestion est conforme au compte administratif.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, déclare le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

3 - Affectation du résultat de fonctionnement

Le compte administratif de l'exercice 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **223085,73 €** et un excédent d'investissement de **1 075 866,81 €**.

L'excédent de fonctionnement de **223 085,73 €** est affecté en partie à l'excédent reporté au compte 002 de la section fonctionnement pour **23 085,73 €** et en section investissement au compte 1068 capitalisation des résultats pour le reste soit **200 000 €**.

L'assemblée approuve, à l'unanimité des présents et représentés, l'affectation du résultat de fonctionnement tel que présenté ci-dessus.

4 - Budget primitif 2024

I. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Charges à caractère général	279 355,28	Produits des services et du domaine	212 300
Charges de personnel	255 000	Impôts et taxes	265 947
Autres charges de gestion	58 000	Dotations et participations	181 790
Atténuation de produits	64 000	Autres produits de gestion courante	1 180,01
Charges exceptionnelles	5 000	Produits exceptionnels	2 012
Dotation aux amortissements	24 959,46	Résultat de fonctionnement reporté	23 085,73
TOTAL	686 314,74	TOTAL	686 314,74

Les dépenses réelles du budget de fonctionnement s'élèvent à **686 314,74 €**.

Ces dépenses regroupent l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, la rémunération du personnel, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les participations dues (SDIS, SIEA, CAPG...), les subventions versées aux associations...

Les charges à caractère général prennent en compte les réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations notamment l'augmentation des tarifs de l'énergie et du carburant. Cette section intègre toutes les dépenses de fournitures administratives, de petits équipements, de fournitures scolaires, d'entretien et de réparation des équipements, des bâtiments et des véhicules... Les dépenses tiennent compte des interventions indispensables pour le maintien du patrimoine et pour la sécurité.

On retrouve aussi les autres services extérieurs (entretien des bâtiments, transports, honoraires d'avocat, ADS, portage repas, contribution ONF...). Les dépenses bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté en début d'année par l'agent de L'ONF.

- Les dépenses du personnel ont tenu compte de l'augmentation du temps de travail de l'agent technique au ménage.
- Les autres charges de gestion intègrent les indemnités des élus, les contributions aux organismes de rattachement (SDIS, SIEA, Parc Naturel, AGEDI, France Bois Forêt...), les subventions aux associations et les éventuels frais de mission.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

- La section atténuation de produits prend en compte le reversement FNGIR et le fonds de péréquation des recettes fiscales.
- Les charges exceptionnelles sont une enveloppe prévisionnelle pour secours et dots.

Les recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont abondées par les recettes qui ont été intégrées :

- Les recettes des services et patrimoine en tenant compte des réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations. Les recettes bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté par l'agent de L'ONF et validé par le conseil.
- Les recettes fiscales ont été évaluées selon une estimation tenant compte des résultats de 2022 et 2023.
- Les autres produits de gestion courante comprennent les revenus des immeubles et les fermages.
- Les produits exceptionnels intègrent les éventuels dons et indemnités d'assurance reçus.

II. La section d'investissement

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Opérations d'équipement :	330 406.46	Apports, dotations et réserves	241 000
11. Logiciel	2 200	Subventions d'investissement :	4 000
12. Bois	15 000	12. Bois	
13. Ecole	365 660	13. Ecole	4 000
14. Bâtiments divers	15 000	15. Voirie - réseaux	
15. Voirie - réseaux	139 277,07	18. Château	
16. Cimetière	2 000		
18. Château	23 000		
19. Eglise	10 000		
Non individualisée	49 581		
Emprunts et dettes assimilées	10 000		
TOTAL	631 718.07	TOTAL	245 000
		Amortissement des immobilisations	24 959.46
		Solde d'exécution section d'investissement	361 758,61
TOTAL	631 718.07	TOTAL	631 718,07

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement intègrent essentiellement :

- Le report des résultats d'investissement de l'année précédente : 361 758,61 € ;
- Les Taxes d'aménagement 10 000 €
- Le FCTVA sur les dépenses 2022 : 31 000 €.
- Le report de la section fonctionnement : 200 000 €
- La subvention pour le projet NEFLE

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement intègrent :

- La restitution de la caution à Ö en bouche pour le point rencontre.
- L'achat du terrain .
- Le matériel informatique pour l'école (projet NEFLE) + une servante pour ranger et recharger les PC .
- Le matériel pour la 3^{ème} classe (tableaux, tables, chaises...)
- Des Frais d'études et construction pour le projet école ainsi que pour les projets aménagement du bourg et parking.
- En voirie une provision de 63 000 € pour le changement de divers matériels de voirie (balayeuse, épareuse, garde boue, masse).

L'assemblée approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le budget primitif (BP) pour l'année 2024 présenté ci-dessus.

♦ Vote des taux d'imposition

Depuis 2020, la commune ne vote plus le taux de TH, le produit de la TH sur les résidences principales est perçu par l'État en lieu et place des communes. La perte de recettes engendrée est compensée par le **transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**. L'éventuel écart restant sera corrigé par un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur.

D'autre part, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de taxe d'habitation déterminés en 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2023, les communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale votent à nouveau le taux de la taxe d'habitation, **THRS**, qui concerne :

- les résidences secondaires,
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la Cotisation Foncière des Entreprises,
- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1^o du II de l'article 1408 du Code Général des Impôts ;
- et les logements vacants depuis plus de deux ans lorsque la collectivité a instauré la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (T.H.L.V.).

Ainsi, il est proposé de conserver les taux de 2023 et de voter les taux suivants pour 2024 :

TFPB : 22,39 %
TFPNB : 38,69 %
THRS : 14,35 %

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, vote les taux d'imposition de TFPB, TFPNB et la THRS pour, respectivement à 22,39 %, 38,69 % et 14,35 % pour l'année 2024.

♦ Gestion des locations des salles - modification des tarifs de locations

Lors du conseil municipal du 12 septembre 2023, une nouvelle grille tarifaire pour la location des salles du château a été approuvée. Cependant les tarifs pour la salle Balthazar et Laforest en semaine pour les RESIDENTS avaient été omis. Il est donc proposé de voter le tarif comme complété en rouge sur le tableau ci-dessous.

Mairie Mairie Mairie Mairie Mairie

Location journée en Semaine (du Lundi au Jeudi)

	Tarifs Résident	Tarifs Association de Vesancy	Tarifs Non-Résident
Salle Laforest/ Balthazar	250 €	Gratuit 1/an salle Laforest seule ou les 2 salles	600 €--> 500 €
Les deux salles	500 €		800 €--> 700 €
Point rencontre	250 €	Gratuit pour associations de Vesancy	400 €

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, **MODIFIE** les tarifs votés par délibération n°28-2023 et **DEFINIT** les nouveaux tarifs de location en semaine tels que présentés ci-dessus.

TRAVAUX

Aménagement circulation dans le village

Monsieur Damien GRENIER fait le point sur l'avancée du projet et le montant des devis. Après délibération, il est décidé de mettre en place :

- 2 rétrécissements : 1 à chaque entrée dans le village
- Changer le panneau zone 30 en panneau limitation à 30 et de l'avancer
- De poser un panneau interdiction de tourner à gauche en haut de la route du Creux
- De mettre une chicane pour faire ralentir les automobilistes dans la rue du château au niveau des parcelles B186 et B188.
- Le cheminement sur la RD15h à la sortie du village en direction de Divonne est à revoir. Un rdv sera pris sur place en présence de Monsieur ZORTEA

Il est rappelé que ce sont des aménagements modulables.

De nouveaux devis seront demandés afin qu'ils respectent les modifications apportées.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, **APPROUVE** le projet tel que présenté ci-dessus et **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents liés à ces aménagements.

Appartement communal

A la suite du départ des anciens locataires, il y a lieu d'effectuer quelques travaux dans l'appartement au-dessus de la classe des petits. Plusieurs entreprises ont été sollicitées.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés **VALIDE** les propositions des entreprises VALLET pour un montant de 6 585,60 € et DUBOSSON pour un montant de 3 905,00 € et **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

FORÊT

Programme de travaux en forêt 2024

L'agent technique de l'ONF, Monsieur TABART Médéric, a fait parvenir le programme de travaux pour 2024 en Mairie, il est proposé de retenir les travaux suivants :

Dépenses liées à l'exploitation et l'entretien :

- Travaux d'infrastructure : entretien des renvois d'eau (route forestière à John et route forestière de la Gouille) : 730 € HT.
- Travaux sylvicoles subventionnables : intervention en futaie irrégulière (parcelles 61u) pour 5 090 € HT (subventionnable à 40% par Sylv'acctes).
- Travaux touristiques : abattage, façonnage (routes Forestières de la Vesancière, Pré Bracque et Antenne) pour 1 320 € HT.
- Travaux de maintenance : entretien du parcellaire - mise en peinture 5u, 63u et 8u + entretien du périmètre : peinture 5u, 63u et 8u pour 4 900 € HT

Total des dépenses liées à l'exploitation et l'entretien des forêts à prévoir pour le budget 2024 :

Dépenses de fonctionnement : 6 950 € HT soit 7 718 € TTC.

Dépenses d'investissement : 5 090 € HT soit 5 599 € TTC.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, approuve les travaux 2024 visés ci-dessus et proposés par l'ONF, **autorise** Monsieur le Maire à signer le programme des travaux et tous les documents liés à ce programme, **précise** que les dépenses sont prévues au compte 61524 pour les dépenses de fonctionnement et au compte 2117 pour les dépenses d'investissement.

Demande de subvention SYLV'ACCTES

Les travaux concernant l'intervention en futaie irrégulière sur la parcelle 61u, proposé par l'ONF, peuvent être subventionnés à hauteur de 40% par l'association SYLV'ACCTES Rhône-Alpes. Pour rappel, l'estimation de ces travaux est de 5 090 € HT.

Il est donc proposé de solliciter l'association pour demander une subvention au taux le plus élevé pour les travaux sylvicoles précisés ci-dessus.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Maire à solliciter de l'association Sylv'ACCTES Rhône Alpes une subvention au taux le plus élevé pour les travaux en forêt précisés ci-dessus et dont le coût hors taxe est estimé à 5 090 € HT, **autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Affouage 2024

Chaque année, le conseil délibère sur la mise à disposition de bois de chauffage pour la population. Cette année, l'ONF, propose de continuer d'exploiter les feuillus de la parcelle 24. Cette parcelle étant située dans la zone de quiétude, elle est exploitable uniquement à partir du 1^{er} juillet.

L'ONF n'ayant pas encore trouvé d'entreprise susceptible d'effectuer les travaux, le prix du m³ redevable par la commune auprès de l'exploitant n'est pas encore connu. Lorsque celui-ci sera communiqué il est proposé de le fixer à 6€ pour l'affouagiste.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, décide la mise à disposition de la parcelle 24 pour l'exploitation des feuillus pour l'affouage 2024, **fixe** le prix de vente du lot d'affouage pour la population à X (prix de l'exploitant) + 6€ /m³, **dit** que ce prix pourra être revu si le prix de l'exploitant est trop important, **autorise** le Maire à signer tous les documents concernant l'affouage 2024.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

ECOLE

Demande de transport pour classe des petits

La classe des petits a réalisé la sortie USEP (Union Sportive de l'Enseignement du premier degré) le mardi 12/03/24. Un car était nécessaire pour se rendre jusqu'à la salle polyvalente de St-Jean-de-Gonville.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, approuve la prise en charge du transport d'un montant de 405,90 €.

Renouvellement de l'organisation des temps scolaires pour la rentrée 2024

A la rentrée 2024, l'organisation de la semaine scolaire (rythme et/ou horaires) de la commune doit être renouvelée. Il convient, dès lors, de procéder à un nouvel examen de celle-ci.

Pour rappel, le code de l'éducation en son article D.521-10, prévoit que la semaine scolaire soit répartie sur neuf demi-journées. Cependant, il rend possible la dérogation à cette règle par proposition conjointe de la commune et du conseil d'école concerné (article D.521-12).

Par délibération n°037-2018, le conseil municipal de Vesancy avait demandé l'organisation dérogatoire telle qu'effective actuellement, soit 4 jours d'école répartis les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur les horaires suivants :

Les matins de 9h00 à 12h00

Les après-midis de 13h30 à 16h30.

Le conseil municipal avait demandé le renouvellement en 2021 par délibération n°018-2021.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, décide de conserver l'organisation dérogatoire selon les jours et horaires présentés ci-dessus.

PERSONNEL

Contrat de l'Agent d'entretien

Madame FONTAINE informe les membres du Conseil Municipal que le CDD de l'actuel agent en charge de l'entretien des locaux arrive à échéance le 31 janvier 2024 et propose de renouveler ce contrat jusqu'au 31 janvier 2025. Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La durée hebdomadaire de travail était de 17.5 (50%). Étant donné que Mme FERAYROLLES effectue également la surveillance des repas depuis le mois de septembre et qu'elle est en charge de la réservation des salles depuis le 1^{er} décembre, elle a effectué un certain nombre d'heures complémentaires sur les 5 derniers mois. Il est donc proposé d'augmenter son temps de travail à 21 heures (60%) avec possibilité d'effectuer des heures complémentaires pour besoin de service.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, décide de renouveler le contrat de Mme Nadège FERAYROLLES à compter du 01/02/2024 pour une durée d'un an à temps non complet représentant 21h de travail par semaine en moyenne (60 %), autorise le Maire à signer le contrat de travail et précise que les crédits suffisants seront prévus au budget.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

PAYS DE GEX AGGLO

Convention de mise à disposition de service

La convention de mise à disposition de service avait été rédigée uniquement pour le marché du tracteur. Il y a lieu de modifier cette convention afin qu'elle puisse être utilisable à l'ensemble des marchés publics de la commune.

Il est donc proposé de signer une convention entre la CAPG et la commune de Vesancy afin d'apporter une compétence et une expertise dans le domaine des marchés publics.

Cette convention est établie pour une année renouvelable par reconduction expresse.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, **ACCEPTTE** la convention de mise à disposition de service pour les marchés publics avec Pays Gex Agglo et **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

SECURITE

Convention de mise à disposition de la police municipale de Divonne

L'assemblée délibérante prend acte de ladite convention signée en 2014. Le maire informe qu'il y a lieu de l'actualiser et de la renouveler si nécessaire.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, **décide de ne pas reconduire** la convention.

Contrôle des poteaux incendie

Depuis 2019, la commune doit faire le nécessaire pour mettre en place un suivi et une maintenance des poteaux incendie.

La commune possède un parc de 17 poteaux d'incendie. Le contrôle doit être effectué tous les 3 ans. Le contrôle aurait dû être effectué en 2022, il y a donc lieu de l'effectuer au plus vite.

4 sociétés ont été sollicitées, seulement deux ont répondu par devis.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, **valide la proposition d'AQUAREM** et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrôle.

ANIMATIONS

Goûter des Aînés

Lors du Goûter des aînés l'association Les pin'up RockaBadass a réalisé l'animation en présentant 3 shows. Monsieur le Maire propose de leur octroyer une subvention exceptionnelle et propose le montant de 150 €.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, **approuve de verser la somme de 150 €** à l'association les Pin'up RockaBadass et remercie pour la prestation lors du goûter des Aînés.

Après-midi intergénérationnelle

Le CSC Les libellules de Gex a contacté Mme FONTAINE afin de proposer à nouveau l'organisation des « cafés ambulants ».

Il s'agit d'organiser des après-midi jeux pour favoriser les relations intergénérationnelles.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Un animateur du CSC se déplace avec des jeux. Le CLAV est favorable à ces rendez-vous.
Le prix est de 50 € pour une séance de 2h (préparation de l'animation, animation sur place, transport et apport des jeux, aide à la communication).

Il est proposé d'organiser 2 rendez-vous.

Ces animations se feraient des mercredis après-midi afin de permettre aux enfants de participer.

Il faut donc compter un budget de 100 € pour l'organisation de ces deux ateliers, ainsi que de prévoir un goûter pour les participants.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité des présents et représentés, APPROUVE la mise en place des ateliers organisés par le CSC Les libellules.

POINT SUR LES COMMISSIONS

Lors de la commission SANTÉ - SOLIDARITÉ, Ghislaine Seiler informe que la Communauté Professionnelle Territoire de Santé a présenté son projet de Médicobus. Accord de la commune pour demander à être desservie par le Médicobus.

La commission SCOLAIRE est en train d'étudier la possibilité d'une cantine avec livraison repas via un prestataire de restauration collective. Étudier la faisabilité.

DIVERS

Don

La mairie remercie la société de Monsieur Julien Renou qui a fait don de micro-ondes avec meubles et d'un réfrigérateur.

Foodtruck

Un foodtruck de burgers demande la possibilité de s'installer sur la commune .

Accord pour un soir par semaine, au même endroit que Chris'Ambule afin de faciliter le branchement électrique.

Prochain conseil : mardi 30 avril 2024.

L'intégralité des comptes-rendus est disponible sur le site www.vesancy.fr sous l'angle « Mairie » et sur les panneaux d'affichage.

Inscriptions scolaires et périscolaires

2024 –2025

Pour les enfants nés en 2021 et les nouveaux élèves, les inscriptions se font en complétant le dossier d'inscription, soit en mairie, soit sur la page d'accueil du site internet de l'école .

Date limite du retour des dossiers : **fin avril 2024**

INFO MAIRIE INFO MAIRIE INFO MAIRIE



ELECTIONS EUROPEENES
DIMANCHE 9 juin 2024
de 8h à 18h

 **Nouveau bureau de vote**
Salle Balthazar
1^{er} étage du château

Inscriptions sur les listes électorales **en ligne** ou formulaire Cerfa à compléter **en mairie** (pièce d'identité et un justificatif de domicile à l'appui).

Date limite d'inscription en ligne : **mercredi 1^{er} mai 2024**.

Date limite d'inscription en mairie : **vendredi 3 mai 2024**.

Les personnes qui ont déménagé doivent impérativement s'inscrire dans la commune de leur nouvelle résidence.

Des nouvelles cartes d'électeurs seront éditées avant le scrutin du 9 juin.



Déclaration 2024
8 AGENTS DES IMPÔTS
RÉPONDENT À TOUTES VOS QUESTIONS

Vendredi 3 mai
de 9h à 12h et de 13h à 16h
SANS RENDEZ-VOUS

Salle Grange, 135 rue de Genève à Gex
Entrée à côté de la Maison des Services Publics

INFO MAIRIE INFO MAIRIE INFO MAIRIE

Les travaux concernant le crapauduc devraient commencer début juillet pour environ une durée de 6 semaines.

Ci-dessous, un résumé de l'étude du projet du crapauduc par le Département

Projet de crapauduc sur la RD 984C à Vesancy



- ◆ **Restaurer le corridor écologique d'intérêt départemental et régional, voire transfrontalier**
 - ⇒ Seule zone humide de grande envergure dans ce secteur du Pays de Gex (bassin de lagunage de la commune)
 - ⇒ Placée sur un corridor d'importance régionale entre les crêts du Jura et la plaine de Genève
 - ⇒ Secteur identifié au niveau régional : « point de conflit » à restaurer
- ◆ **La RD984c**
 - ⇒ Forte circulation : 11 550 véhicules / jour dont 188 PL
 - ⇒ Notamment aux heures de pointes qui coïncident avec les migrations des crapauds
- ◆ **Résultats des analyses et suivis de populations depuis 2015**
 - ⇒ Assure la perméabilité pour la forte population d'amphibiens
 - ⇒ L'effort bénévole a permis de voir la population se stabiliser
- ◆ **Le projet sur la RD984c**
 - ⇒ Sécurise la chaussée de cette route très fréquentée
 - ⇒ Permet de libérer l'effort bénévole sur le site, continu de depuis 2014
- ◆ **Appui financier de l'Agence de l'eau**
 - ⇒ Au titre de son appel à projet Biodiversité 2023 (70%)
 - ⇒ Permet la maîtrise d'ouvrage départemental (30% d'autofinancement)
- ◆ **Éléments chiffrés**
 - ⇒ Lieu de migration : au niveau des bassins de lagunage
 - ⇒ Reproduction : bassins de lagunage
 - ⇒ Site d'hivernage : Mont Mussy
 - ⇒ 400 à 600 mètres linéaires à traiter
- ◆ **Projet déposé auprès de l'Agence de l'eau**
 - ⇒ Étude préliminaire de dimensionnement des travaux : 4 à 6 traversées sous chaussées
 - ⇒ Suivi par pièges photos (LPO) + pérennité des habitats naturels des pourtours
 - ⇒ Maîtrise d'ouvrage départementale pour un coût de 250 000 à 335 000 euros HT.

LE LOUP

Depuis quelques temps, la présence du loup est de plus en plus remarquée aux abords du village et peut susciter des interrogations voire des craintes pour certains habitants. L'étude, reproduite ci-dessous, de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes apporte des éclaircissements quant au comportement du loup et quant à l'attitude à adopter face au loup.

Comportement du loup



Pourquoi observe-t-on des loups à proximité des zones habitées ?

Le loup possède un caractère opportuniste qui le rend capable de s'adapter et de vivre dans des milieux variés.

En Europe, les loups fréquentent aussi bien les milieux dépourvus de toute présence humaine (haute montagne, massifs forestiers...) que des habitats anthropisés (bocages, périphérie urbaine...).

La fréquentation de milieux artificialisés est une stratégie d'adaptation nécessaire à la survie de l'espèce. Il s'agit le plus souvent d'animaux s'approchant d'ongulés sauvages, dont la zone d'hivernage coïncide avec des zones habitées.

Pourquoi le loup ne craint-il pas de s'approcher des maisons ?

Les scientifiques ont démontré que le loup ne détecte la présence de l'homme qu'à la vision d'une silhouette humaine, et non à la vision d'une infrastructure érigée par l'homme. Ceci explique qu'il puisse s'approcher des habitations.

Certains loups, dits « familiers », manifestent une habitude à la présence humaine, qui peut avoir été renforcée par des stimuli positifs pour le loup comme la présence de nourriture ou d'un chien par exemple.

Les jeunes loups, eux, peuvent se montrer plus curieux et naïfs par manque d'expérience. Ils sont moins méfiants et donc davantage susceptibles de développer une habitude à la présence humaine.

En raison de l'extension de l'aire de répartition de l'espèce et de la colonisation par le loup de nouveaux territoires sur lesquels la présence de l'homme est plus marquée, les cas où le loup est observé à proximité des zones habitées pourraient devenir plus fréquents.

Et si la présence de l'animal observé à proximité des habitations perdure, quelle action peut être mise en œuvre ?

Effaroucher de manière proportionnée selon l'attitude de l'animal observé

Il importe de maintenir chez le loup un certain niveau de peur des humains et d'éviter que les loups n'associent la présence de l'homme à la présence de nourriture. Pour ce faire il faut réduire l'accès à la nourriture à proximité des zones habitées et mettre en œuvre des mesures envers les loups observés de manière répétée à faible distance des villages.

Le Plan National d'Action sur le loup et les activités d'élevage prévoit d'expérimenter dans plusieurs départements, l'application de mesures de nature à gérer d'une manière appropriée les situations où des loups sont observés à proximité des zones habitées.

Dans ce cadre, un protocole d'effarouchement « Loup à proximité des habitations » a été élaboré par l'Office Français de la Biodiversité

Ce protocole impliquant du matériel de tir non létal, a été validé par le groupe de travail formé de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et les directions départementales des territoires les plus touchées par la problématique. Ce protocole consiste à répondre de façon graduelle à la présence d'un loup à proximité des zones anthropisées, en fonction du comportement observé de l'animal.

1. mettre en évidence la situation d'inconfort pour les humains ;
2. mettre en œuvre des moyens d'effarouchement sonore et visuel ;

INFO MAIRIE INFO MAIRIE INFO MAIRIE

3. procéder au conditionnement aversif des loups par tir non létal par l'OFB.

Les opérations d'effarouchement du loup à proximité des habitations sont réalisées par les agents de l'OFB avec l'appui des lieutenants de l'ovétole habilités.

Le maire contacte pour cela le Service Départemental de l'OFB, qui établiront le protocole d'effarouchement mettant en œuvre divers moyens techniques adaptés à la situation (visuels, sonores, tirs

Comportement face à un loup

Dans la majorité des cas, le loup observe puis s'éloigne.

- Rester calme.
- Ne jamais tenter de le nourrir.

Bien que discret et furtif, le loup peut faire preuve de curiosité à l'égard de l'homme. Il est normal que l'animal prenne le temps de vous observer avant de passer son chemin.

Dans quelques cas, le loup observe et ne s'éloigne pas.

- S'éloigner de l'animal calmement sans courir.
- Reculer lentement et maintenir le contact visuel.
- Ne pas lui tourner le dos.
- Se tenir droit et se faire paraître plus grand.
- Laisser au loup un moyen de s'échapper.
- Tenir son chien en laisse.
- Ne pas tenter d'approcher l'animal ni de le nourrir.

Dans le cas extrêmement rare où un loup s'approche ou agit de manière agressive :

- Continuer à reculer.
- Crier pour le faire fuir.
- Gesticuler ou lui jeter des objets.

Existe-t-il un danger pour l'homme ?

Les dernières situations d'attaques par des loups documentées en France datent de 1914 et 1918. Elles étaient le fait d'animaux enrégés. Or, la rage est officiellement éradiquée en France depuis 2001, ce qui diminue considérablement les risques d'attaques.

Aujourd'hui, du fait de l'expansion de l'espèce et d'une circulation accélérée de l'information, des affirmations souvent sans fondement sont diffusées et entretiennent la peur du loup.

C'est le cas, par exemple, de deux articles de presse récents relatant des cas de morsure sur l'homme par le loup en Italie et en Allemagne qui ont fait l'objet de diffusion en France. Après vérification auprès des autorités italiennes et allemandes, ces informations ont été démenties.

Comment se manifeste la présence du loup aux abords des habitations ?

Plusieurs types de situations peuvent se produire. Les cas suivants ont été répertoriés :

- troupeau attaqué sur une parcelle à proximité ou à l'intérieur du village,
- observation avec ou sans photographie à proximité de zones habitées,
- carcasse de proie sur la voie publique.

À recommander :

LA SAGESSE DES LOUPS

Un ouvrage passionnant écrit par
Elli H Radinger qui les a observés
pendant plus de 25 ans dans le parc de
Yellowstone .



Lundi de Pentecôte 20 mai 2024



Le pèlerinage à la chapelle de Riantmont aura lieu le lundi de Pentecôte, 20 mai 2024.

Les pèlerins qui souhaitent prendre part à ce **pèlerinage** ont rendez-vous à **10h15** devant l'église de Vesancy, pour le départ de la procession en direction de la chapelle où la messe sera célébrée à 11 h.

Un pique-nique tiré du sac aura lieu après la messe, à proximité de la chapelle. Sur place vous sera proposé la vente de sandwiches, pâtisseries « maison » et buvette.

Si mauvais temps, la messe aura lieu à l'église.

Prochainement, les bénévoles vous proposeront des billets de tombola, au profit de l'entretien de la chapelle et de l'église, dont le tirage aura lieu courant juin.

Merci d'avance pour votre accueil.

Les Amis de la Chapelle de Riantmont

CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV

**L
O
T
O**

Vendredi 19 avril 2024
Salle Balthazar à 14h
Loto en 12 parties dont
1 partie pour les enfants
5 € le carton

PARTIES DE BOULES / APERO

(terrain après la cour de récréation)

Ouvert à tous

Vendredi 3 mai 2024

à partir de 18h

Puis tous les vendredis selon la météo



Sortie à Annecy

Vendredi 14 juin 2024

Dans la matinée,

Visite de l'Écomusée du lac d'Annecy à Sevrier

Déjeuner

Dans l'après midi

Croisière sur le lac ou

visite guidée d'Annecy avec un guide-conférencier.

Des précisions sur cette sortie vous seront communiquées ultérieurement

70 € tout compris

INSCRIPTIONS AVANT LE 20 MAI

Auprès de Lisbeth : 04 50 41 56 87 / 06 33 88 67 97

ou Eliane Jonker : 04 50 42 39 39 / 06 88 57 52 15

CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV

Ouvert à tous

CONCOURS DE BOULES

Dimanche 30 juin 2024

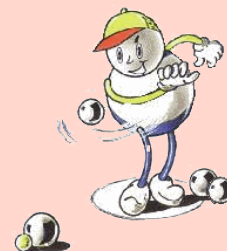
organisé par le CLAV et la Société de chasse



inscriptions dès 9h

début des parties à 10 h

buvette et repas champêtre (10€)



Pique-nique de fermeture

Dimanche 7 juillet 2024

Lors de l'assemblée générale du CLAV qui s'est tenue le mercredi 13 mars, il a été procédé à un renouvellement du bureau comme suit :

Sortante : Dominique Groulade

Entrante : Marie-Josèphe Trugeon

Le bureau se compose désormais ainsi :

Présidente : Lisbeth Ducret

Secrétaire : Joëlle Mugnier

Trésorière : Eliane Jonker

Autres membres : Jacqueline Chetot, Maryse Meignien, Anne Nury, Marie-Josèphe Trugeon.



Au nom du bureau, la présidente a remercié Dominique pour son aide et son implication au sein du CLAV tout au long de ces nombreuses années et a souhaité la bienvenue à Marie-Josèphe déjà très aidante.

PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV

Le nettoyage de printemps du samedi 6 avril 2024

Ce fut plutôt par une belle matinée d'été qu'une dizaine d'équipes de bénévoles se sont répartis les bords des routes et des chemins alentours pour ramasser les nombreux déchets...mais pas que, certains ont trouvé des morilles et des St Georges. Et après l'effort, il y a eu le réconfort à l'ombre sous le préau.
Merci à tous !



Lors de l'assemblée générale de PEVV qui s'est tenue le mardi 6 mars 2024, et à la suite du départ de deux membres du bureau, un renouvellement a été rendu nécessaire. Il se compose ainsi :

Président : Yannick Consani

Secrétaire : Valérie Ducret

Secrétaire adjointe : Cath Jewell

Trésorière : Eliane Jonker

Administrateur site* internet : Nicolas Ellis



Au nom du bureau, le président a remercié Chrystel Bijasson pour son travail de secrétaire ainsi que Chris Elliott pour leur engagement et dévouement au sein de PEVV.

* le site PEVV.fr est en cours de reconstruction



Samedi 1^{er} juin 2024 à 14h

Fleurissement de la pyramide et décoration du square en bas du cimetière.

Un appel sera lancé aux bénévoles pour venir l'arroser à tour de rôle durant les mois d'été.

Espadon grillé sauce poivron

Ingredients pour 4 parts

4 tranches d'espadon (ou autre poisson)

2 gousse d'ail

1 oignon

4 gros poivrons rouges et jaunes

1 citron

Piment d'Espelette

Huile d'olive

Sel, poivre



Disposer le poisson dans un plat, poivrer, saler et l'arroser de jus de citron et d'huile d'olive. Laisser mariner le temps de la préparation.

Découper les poivrons en dés.

Emincer l'oignon et l'ail et les faire revenir avant d'ajouter les dés de poivrons et le piment.

Laisser mijoter jusqu'à ce que les poivrons soient bien tendres (20 min environ).

Égoutter le poisson.

Ajouter la marinade aux poivrons et prolonger la cuisson 5 min de plus.

Faire griller le poisson.

Le disposer dans un plat et le recouvrir avec les poivrons.

Servir avec du riz Basmati, en complément.





Vendredi 31 mai 2024

à 19h salle Laforest

Buvette et petite restauration

Adaptation du texte d'*Alice au pays des Merveilles* de Lewis Carroll.

« Ce choix est né du goût de ce texte qui célèbre le non-sens.

L'enfance est propice à accueillir l'absurdité du monde et cette formidable disponibilité se prête volontiers au théâtre. »



Vesancy

Samedi 6 juillet 2024

Dès 19h

Fête du village

Buvette



Châteaux
gonflables

orchestre

Bal

spectacle



4 food trucks
au choix